

**CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE – RÉSISTANCE BLINDÉE + PROTECTION PAR ANODE MAGNÉSIUM**

Blindés

La production d’eau chaude sanitaire sera assurée par des ballons électriques à accumulation de marque Thermor modèle BLINDÉS et disponibles en version verticale murale (standard ou compacte), verticale sur socle et horizontale murale (piquages sur le dessous ou le côté de l’appareil).

Le chauffe-eau sera équipé d’une résistance blindée avec résistance ohmique de protection et d’un thermostat avec coupe-circuit thermique de sécurité. La cuve des chauffe-eaux sera en acier émaillé et une anode magnésium assurera la protection anti-corrosion.

L’appareil sera fourni avec un raccord diélectrique bimétallique sur les capacités de 50 à 300L (à monter sur le piquage eau chaude).

Les chauffe-eaux devront être de classe énergétique C. Ils devront également être NF Electricité Performance 2 Etoiles (ex- catégorie B) avec des valeurs de performances certifiées pour les capacités de 75 à 300L, NF Electricité Performance pour le 50L et NF Electricité pour le 500L.

L’indice de protection (IP) relatif à l’étanchéité sera IP 25 pour les versions verticales murales et IP 24 pour les versions horizontales murales et verticales sur socle (hors 500L) et IPX4 pour le 500L.

La garantie contractuelle sera de 5 ans pour la cuve et de 2 ans pour les pièces électriques. Un service express en 24h de pièces détachées gratuit sera inclus dans le cadre de la garantie.

La mise en œuvre sera réalisée selon le respect des règles de l’art en vigueur notamment suivant les normes NF C 15-100 et le DTU Plomberie 60.1.